

***DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES***  
***Extrait du Registre***  
***des délibérations du Conseil Communautaire***  
***de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON***

**SEANCE DU 04 MARS 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.*

**Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN**

**Présents :** MAXIMIN Christine (arrivée à 18 h 06), BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (départ à 19h30), BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 12), METTAVANT Colette.

**Absents excusés :** BERTRAND Gina donne pouvoir à PEYRON Michel, ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian, COULOUAMY Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, DEPEILLE Zoë donne pouvoir à BLANCHET Ouria, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEoud Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, PELLISSIER Robert, RIFFAUD Jean-Louis.

**Absent non excusé :** SCARAFAGIO Stéphane.

**RAPPORT N° 2025/36 : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**Considérant** qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services Assainissement, Aménagement du territoire et centre aquatique ;

**Considérant** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Il est proposé de créer pour l'année 2025 :

- ♦ Service Assainissement : 1 emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C pour la période avril - août 2025
- ♦ Centre aquatique : 3 emplois à temps complet sur le grade d'opérateur territorial des activités physique et sportives, relevant de la catégorie C pour la période juin-août 2025
- ♦ Service Aménagement du territoire : 1 emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C pour la période de mai - octobre 2025

Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **DE CREER** les emplois saisonniers suivants pour la saison estivale 2025 :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Nombre	Service	Date
C	Adjoint technique territorial	Temps Complet	1	Assainissement	Avril - Août 2025
C	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	Temps Complet	3	Centre Aquatique	Juin - Août 2025
C	Adjoint technique territorial	Temps Complet	1	Aménagement du territoire	Mai - Octobre 2025

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal et budgets annexes de la CCSP.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

